

Bruant fou, *Emberiza cia* (Linné, 1766)

Classification (Ordre, Famille) : Passériformes, Emberizidés

Description de l'espèce

Le mâle adulte a la tête gris bleuâtre avec deux raies noires partant du front vers l'arrière sur les côtés du crâne, soulignées de sourcils blanchâtres. Une bride noire, du bec à l'œil, rejoint aux tempes la moustache noire qui remonte en cernant la joue gris blanchâtre. Le dessus est brun roux rayé de brun noir, sauf au niveau du croupion qui est d'un brun uni. La gorge, le cou et la poitrine sont gris bleu cendré. Le reste des parties inférieures est roux cannelle uni. Les rémiages sont brun noir lisérés de brunâtre et de roux, les rectrices également brun noir mais les médianes lisérées de roussâtre et les externes partiellement blanches. Le bec gris bleu est noirâtre à la mandibule supérieure. Les pattes sont brun rosé pâle, l'iris brun foncé. La mue complète a lieu en septembre-octobre.

La femelle est semblable au mâle mais avec des teintes plus pâles et les parties grises moins « pures ». La tête est plus brunâtre avec des raies sombres moins nettes.

Les jeunes ont les parties supérieures (y compris la tête) roux brunâtre rayé, le sourcil pâle peu marqué et les parties inférieures roussâtre pâle, tacheté et rayé de brun noir à la gorge, à la poitrine et aux flancs. Leur mue partielle s'effectue en septembre [bg26].

Le chant de l'espèce est relativement simple et se compose d'une strophe unique. Les cris sont aigus et ne se perçoivent souvent qu'à faible distance (JCR, CD4/pl.90).

Longueur totale du corps : 16 cm. Poids : 19 à 26 g.

Difficultés d'identification (similitudes)

Le très faible dimorphisme sexuel de cette espèce limite les risques de confusion avec les femelles des autres espèces de bruants. Le bruant ortolan mâle (*Emberiza hortulana*) possède un plumage relativement similaire, mais sa tête, de couleur vert jaunâtre, n'est pas rayée.

Répartition géographique

Le Bruant fou se rencontre dans toutes les régions montagneuses méridionales de l'Ouest paléarctique, depuis le Maroc à l'ouest jusqu'à l'est de l'Iran. Toutefois, l'Espagne abrite à elle seule près de 80% des populations européennes [bg7 ; KRISTIN & MOSIMANN in bg30].

En France, la répartition de l'espèce est liée aux grands massifs montagneux : Massif Central, Vosges, Jura, Alpes et Pyrénées, chaînes annexes comprises. Autrefois signalée dans le Morvan, l'espèce y a disparu au début des années 30. Elle est absente de Corse. Rarement présent au-dessous de 400 m d'altitude, ce bruant est nicheur jusqu'à 1000 m dans le Jura, 2300 m environ dans les Alpes et les Pyrénées.

Biologie

Ecologie

Le Bruant fou est une espèce des milieux secs et à végétation rase, exposés au sud, où la roche sous toutes ses formes (falaises, blocs, éboulis...) est bien présente. Si les milieux naturels ont sa préférence, il est capable de s'adapter à des secteurs plus anthropiques tels que des carrières ou des cultures en terrasse. La présence de végétaux ligneux dans son territoire doit se limiter à une strate arbustive lâche, une forte densité d'arbres ne lui convenant pas. Une attirance particulière pour les landes à Genêts purgatifs (*Genista scorpius*) a été notée dans plusieurs régions. Les couples occupent des territoires assez vastes, les densités les plus fortes pouvant atteindre trois ou quatre couples aux dix hectares.

Comportements

Le Bruant fou est un oiseau généralement discret en dehors de la période de reproduction, jamais abondant, et qui ne se signale souvent que par l'émission d'un cri aigu perceptible à faible distance. Une partie de la population est sédentaire, en dessous de 1 000 m d'altitude, notamment celle du sud de l'aire de répartition. On constate néanmoins une tendance des oiseaux à descendre en plaine en hiver, notamment en cas de fortes chutes de neige en altitude. Les populations des Vosges, du Jura et de la chaîne centrale des Pyrénées effectuent cependant des déplacements migratoires. Dès la mi-octobre (parfois dès la fin août) des oiseaux en provenance de Suisse et d'Allemagne arrivent en France. Il s'agit probablement d'oiseaux provenant de l'arc alpin en transit vers la zone méditerranéenne et la Corse. Lors de ces déplacements automnaux, mais également au printemps, le Bruant fou peut être observé de façon très occasionnelle dans de nombreuses régions françaises, de la Bretagne à la Meurthe-et-Moselle en passant par l'Île-de-France, le Centre ou la Champagne [bg19]. En migration et en hivernage, en dessous de 600 m d'altitude, de petits dortoirs nocturnes de 10 à 20 individus se forment très discrètement ; le baguage a montré la fidélité de certains sujets à ces dortoirs. L'espèce se regroupe alors dans de petites roselières au sein de ripisylves ouvertes [R. GARCIN, comm. pers.].

Reproduction et dynamique de population

Le cantonnement des mâles sur leur territoire intervient à la fin du mois de mars ou au début du mois d'avril même si exceptionnellement des chanteurs peuvent être entendus à la fin du mois de février. La construction du nid incombe à la femelle seule. Le nid, constitué d'herbes sèches, est situé au sol, généralement dans une infractuosité de roche ou de terre, plutôt à proximité d'une touffe de végétation. Mais il peut être parfois installé pratiquement à découvert. Le nid doit pouvoir être atteint en se déplaçant au sol et permettre à la femelle qui couve seule les œufs d'avoir une vue dégagée pour détecter l'arrivée de prédateurs éventuels. La ponte est de quatre œufs (parfois trois ou cinq). La durée d'incubation est d'une douzaine de jours. Les jeunes quittent le nid après 10 à 13 jours, mais ils ne seront émancipés qu'après plusieurs jours supplémentaires, les jeunes pouvant continuer à quémander la nourriture à leurs parents pendant qu'ils nourrissent la seconde nichée. La seconde ponte est généralement déposée de fin juin à début juillet. Des cas tardifs sont parfois notés jusqu'à fin août.

Régime alimentaire

Le Bruant fou consomme essentiellement des insectes au printemps (coléoptères, diptères, hyménoptères) et des gastéropodes. Le reste de l'année, il se nourrit surtout de graines de végétaux (fétuque, dactyle, pâturins, luzule, agrostis, ray-grass, renouée, stellaire, digitale, chiendent...) [bg26].

Habitats de l'Annexe I de la Directive Habitats susceptibles d'être concernés

4060 - Landes alpines et boréales (Cor. 31.4)

4090 - Landes oro-méditerranéennes endémiques à Genêts épineux. (Cor. 31.7)

5110 - Formations stables xérothermophiles à *Buxus sempervirens* des pentes rocheuses (*Berberidion* p.p.). (Cor. 31.82)

5130 - Formations à *Juniperus communis* sur landes ou pelouses calcaires (Cor. 31.88)

6110* - Pelouses rupicoles calcaires ou basiphiles du *Alyssa-sedion albi*. (Cor. 34.11)

6140 - Pelouses pyrénéennes siliceuses à *Festuca eskia* (Cor. 36.314)

6170 - Pelouses calcaires alpines et subalpines (Cor. 36.37, 36.38 et 36.41 à 36.43)

6210 - Pelouses sèches semi-naturelles et faciès d'embuissonnement sur calcaires (*Festuco-Brometalia*) (Cor. 34.31 à 34.34)

6220* - Parcours substeppiques de graminées et annuelles du *Théro-Brachypodietea* (Cor. 34.5)

8110 - Eboulis siliceux de l'étage montagnard à nival (*Androsacetalia alpinae* et *Galeopstalia ladani*) (Cor. 61.1)

8120 - Eboulis calcaires et de schistes calcaires des étages montagnards à alpins (*Thlaspietia rotundifolii*) (Cor. 61.2)

8130 - Eboulis ouest-méditerranéens et thermophiles (Cor. 61.3)

8150 - Eboulis médio-européens siliceux des régions hautes (Cor. 61.12)

8210 - Pentes rocheuses calcaires avec végétation chasmophytique (Cor. 62.1)

8220 - Pentes rocheuses siliceuses avec végétation chasmophytique (Cor. 62.2)

Statut juridique de l'espèce

Espèce protégée (article 1 et 5 de l'arrêté modifié du 17/04/81), inscrite à l'Annexe II de la Convention de Berne.

Présence de l'espèce dans les espaces protégés

Il est probable qu'une proportion significative mais mal connue de la population française du Bruant fou se trouve dans des espaces protégés. En effet, beaucoup de milieux favorables sont situés dans des parcs nationaux, des réserves ou au sein de ZPS.

Etat des populations et tendances d'évolution des effectifs

Les effectifs européens de Bruant fou sont estimés entre 1.3 et 4.1 millions de couples. Son statut de conservation est défavorable en Europe. L'espèce a subi un déclin important entre 1970 et 1990. Toutefois, ce déclin semble aujourd'hui stoppé même si les effectifs restent inférieures à ce qu'ils étaient avant cette baisse [bg2]. La population française a été estimée entre 50 000 et 100 000 couples à la fin des années 90 [bg53], et BIRDLIFE INTERNATIONAL [bg2] propose une fourchette plus large, de 20 000 à 100 000 couples. On dispose de peu d'indications sur la tendance évolutive des effectifs au cours des deux dernières décennies. Toutefois, une tendance récente à la baisse des effectifs serait constatée en région Provence-Alpes-Côte d'Azur, notamment dans le département des Hautes-Alpes, en raison de la diminution de la superficie des biotopes favorables et d'une météo défavorable jusqu'en juin [bg35]. La tendance nationale est pourtant indiquée comme légèrement en hausse par BIRDLIFE INTERNATIONAL [bg2].

Menaces potentielles

L'abandon progressif du pastoralisme extensif en moyenne montagne est une cause de fermeture des milieux, défavorable à l'espèce. La recolonisation forestière de ses biotopes de prédilection est également une menace réelle, (les plantations monospécifiques de Pins noirs dans les Causses ont par exemple été défavorables). Les aménagements liés aux sports de montagne (pistes de ski, remontées mécaniques...), ou à l'urbanisation en plaine, réduisent les habitats disponibles pour ce bruant. Si les feux peuvent ponctuellement contribuer à rajeunir les successions forestières, ils peuvent avoir des effets très négatifs s'ils se produisent en période de reproduction et parcourent trop souvent les mêmes superficies. Enfin, la divagation des animaux domestiques (chiens et chats) est évoquée par certains auteurs qui constatent que de vastes secteurs a priori favorables à l'espèce sont désertés à proximité de secteurs urbanisés [bg6].

Propositions de gestion

Toutes les mesures visant à favoriser le maintien d'activités pastorales extensives et, avec elles, le maintien ou la restauration des milieux ouverts sont à promouvoir. Les ZPS concernées par la présence de cette espèce devront envisager des cahiers des charges sur ce thème au sein des documents d'objectifs pour permettre la signature de contrats Natura 2000. Une attention sera portée dans ces cahiers des charges à la réalisation d'un calendrier des travaux (interventions mécaniques, écobuages sécurisés...) en accord avec la période de reproduction de l'espèce. Les aides aux boisements devront également être évitées dans les secteurs où l'espèce est présente.

Etudes et recherches à développer

Face à l'absence de données fiables, il serait souhaitable de lancer une enquête visant à préciser l'importance de la population française et permettant d'appréhender l'évolution des effectifs.